COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Pas de classes le jour de la Toussaint

L'Inspection académique du Nord nous communique:

« Le congé du 1er novembre dans tous les établissements d'enseignement qui avait été accordé d'abord pour la matinée seulement est étendu à la journée entière. »

Les transports funéraires par chemin de fer

Conformément à la décision du président du Conseil et ministre de la défense nationale et de la guerre, les transports funéraires par chemin de fer sont interdits jusqu'à nouvel ordre, dans la zone des armées.

L'usage et le port des insignes de neutralité de la convention de Genève en temps de guerre

En dehors du personnel appartenant organiquement aux services de santé militaire et du personnel affecté en permanence ou temporairement à l'exécution de ces services, sont seuls autorisés à porter au bras gauche le brassard international de neutralité (bande blanche ornée d'une croix rouge):

1° les ministres des différents cultes affectés aux services de santé militaire; 2° le personnel civil, militaire ou requis employé dans les formations et établissements sanitaires des armées de terre, mer et air; 3° le personnel des sociétés d'assistance formant la Croix-Rouge française (S.S.B.M.); 4° le personnel des délégations des sociétés d'assistance des pays neutres; 5° le personnel des hôpitaux bénévoles; 6° le personnel des organisations sanitaires accréditées auprès de l'autorité militaire.

Les brassards sont timbrés par l'autorité militaire; leur porteur devra en outre être muni d'une pièce attestant sa qualité de sanitaire.

Les drapeaux ou fanions de la convention de Genève (blancs à croix rouge) exception faite pour les moyens de transport des services de santé militaire ne pourront être arborés sur un véhicule qu'en vertu d'une autorisation. Ils seront toujours accompagnés du fanion national.

Il est interdit d'arborer des drapeaux ou fanions de la convention de Genève sur un immeuble quelconque non rattaché aux services de santé militaire ou aux sociétés d'assistance agréées.

Les toiles d'importation

L'Intendance nous communique:

« Toutes les toiles d'importation (genre emballage laines brutes) sont placées sous mandat de réquisition, soit dans les peignages et magasins publics, soit chez leurs propriétaires négociants.

» A dater de ce jour, aucune livraison de ces toiles n'est donc plus tolérée.

» Tous les détenteurs d'emballages de ce genre sont priés d'adresser dans le plus bref délai au Service « Laines », 22, rue du Château, à Roubaix le relevé exact des toiles qu'ils possèdent.

Un décret modifie le régime du travail appliqué depuis le 26 septembre

Paris, 31 octobre. — L'article 1er du décret modifiant le régime du travail que publie le « Journal Officiel » abroge le décret du 26 septembre 1939, dont les dispositions sont remplacées par les suivantes:

Art. 2. — La rémunération des heures de travail faites au delà de la durée légale du travail, telle qu'elle résulte, pour chaque profession, de la réglementation en vigueur, est fixée à 60 % du salaire horaire normal. Le complément (40 %) est versé par l'employeur au trésor public pour couvrir les dépenses du fonds de solidarité nationale institué par le décret du 1er septembre 1939.

Art. 3. — Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, des travailleurs n'auraient effectué qu'une durée de travail inférieure à celle de l'horaire applicable à l'établissement ou à la partie de l'établissement dont ils relèvent, leur salaire sera réduit dans la proportion résultant de l'application de l'alinéa précédent aux travailleurs qui auront été occupés pendant toute la durée comprise dans l'horaire. Les sommes correspondant à cette réduction seront versées par l'employeur au trésor public pour la couverture des dépenses du fonds de solidarité nationale.

Art. 4. — Les dispositions de l'art. 2 ci-dessus ne s'appliquent pas: 1° aux heures de travail effectuées en vertu de la réglementation en vigueur, ou delà de l'horaire général de l'établissement ou de la partie de l'établissement, pour prévenir des accidents ou en réparer les conséquences.

2° Aux heures de travail accomplies à titre de récupération d'interruption collective de travail;

3° Aux heures de travail s'ajoutant, à titre de dérogation permanente, à l'horaire général de l'établissement ou de la partie de l'établissement.

Art. 5. — En ce qui concerne les employés payés au mois, des entreprises à caractère commercial et le personnel administratif payé au mois des entreprises à caractère industriel, pour lesquelles une durée de travail plus longue n'est pas fixée par la réglementation en vigueur, le régime prévu à l'art. 2 n'est applicable qu'au supplément de rémunération afférent aux heures de travail dépassant 43 heures par semaine, considérées comme durée normale du travail de ces catégories de personnel. Une réduction égale à celle fixée à l'art. 2 (40 %) s'applique en ce qui concerne le personnel dont la rémunération est indépendante d'un horaire de travail, aux augmentations de traitement dont ce personnel bénéficie ou aurait bénéficié depuis le 1er septembre 1939 en raison de la prolongation de la durée du travail de l'établissement.

Le décret est applicable à partir du 1er novembre.

IL Y A VINGT-CINQ ANS

Dimanche 1er novembre 1914.

Environ deux cent cinquante prisonniers anglais arrivent à Roubaix; ils sont logés au Casino, Grande-Rue. Un comité se forme aussitôt en ville en vue de leur fournir un repas substantiel, car ils n'ont guère mangé depuis deux jours. Ce repas est préparé au Cercle de l'Industrie, au café Pandore et chez quelques particuliers et il est servi bientôt à nos alliés qui se montrent très reconnaissants.

A Tourcoing, le doyen de Saint-Christophe reçoit l'ordre de la Kommandantur de mettre son église à la disposition du pasteur protestant allemand, à neuf heures. Une autre cérémonie a lieu à quatorze heures.

Un cordonnier tourquennois s'étant plaint à la Kommandantur qu'un soldat n'avait pas voulu lui payer une paire de chaussures, le soldat désigné le tua d'un coup de fusil.

Environ deux mille hussards de la mort arrivent à Roubaix dans l'après-midi.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 1er novembre:

Aujourd'hui: Toussaint; demain, Jour des Morts.

Lune: Dernier quartier le 4.

Soleil: Lever, 7 h. 38; coucher, 17 h. 31.

Sapeurs-pompiers: numéro d'appel: 322.33.

Pharmaciens de garde: de service du mardi soir au jeudi matin à 9 h.: MM. Delabaere, 163, Grande-rue (pas de service de nuit) et Verhaeghe, 32, rue du Bois.

Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui

Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, à 11 heures.

Le renouvellement des cartes d'identité des étrangers

Il est rappelé aux personnes de nationalité étrangère qu'au cours du trimestre qui précède la date d'expiration de la validité de leur carte d'identité, elles sont tenues d'en demander le renouvellement.

En conséquence, les détenteurs des cartes dont la validité expire fin 1939 sont invités à se présenter à la Mairie, Service des étrangers, pour y accomplir cette formalité aux dates indiquées ci-après. Ceux dont le nom commence par A. à Bek. du 2 au 4 novembre inclus. Les femmes mariées se présenteront en même temps que leurs maris.

Ils se muniront de quatre photographies récentes, de profil droit, oreille dégagée, et de pièces d'identité (livret de famille, acte de naissance). Les salariés qui exercent la même profession que celle indiquée sur leur carte produiront, en outre, un certificat de travail indiquant notamment la profession exacte et le salaire payé. Les autres salariés régulariseront, d'abord, leur situation en s'adressant à l'Office municipal de placement dont dépend leur lieu de travail.

Les non-salariés, parents d'enfants français, en fourniront la preuve en présentant des pièces officielles.

Les taxes à payer sont: 400 fr. pour la taxe normale et 100 fr. pour la taxe réduite.

Les étrangers, autres que les Belges et les Luxembourgeois, doivent justifier de leur nationalité par la production d'un passeport en cours de validité ou d'un certificat de leur consul, de date récente.

La confection des cartes d'identité

Le service des cartes d'identité fonctionnera demain jeudi 2 novembre, de 8 h. à 12 h. et de 14 à 17 h. pour les personnes dont les noms commencent par les lettres A. B. C. D. E. F. G.

Toutes les personnes dont le nom ne commence pas par ces initiales ne seront pas admises.

Le recensement des étrangers

Par circulaire du 13 octobre, le ministre de l'Intérieur a prescrit de procéder au recensement des étrangers sans emploi ou n'exerçant pas une profession présentant un intérêt pour la nation.

Cette opération portera:

1°) Sur les apatrides et réfugiés qui se sont réclamés du droit d'asile et ont souscrit l'une des formules A, B ou C;

2°) Sur les Polonais et Tchécoslovaques non mobilisés par leurs autorités nationales;

3°) Sur les autres étrangers.

Les étrangers habitant Roubaix qui sont dans l'un des cas précités devront se présenter au Commissariat de la sûreté munis de toutes leurs pièces d'identité, à partir du jeudi 2 novembre, de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.

L'IVRESSE, MAUVAISE CONSEILLÈRE. — Lundi soir, des agents étaient appelés à l'estaminet situé 60, rue Edouard-Anseele, où un métallurgiste, Jean-Marie Robeyrin, domicilié au même lieu, cour Leman, 8, étant en état d'ivresse causait du scandale et avait brisé une vitrine de l'établissement à l'aide d'un tisonnier. Robeyrin fut emmené au dépôt où il passa la nuit.

LA VOITURE EST REVENUE. — La voiture de M. Obled, chirurgien-dentiste, 156, rue du Moulin, qui avait été dérobée dimanche soir, alors qu'elle était en stationnement rue de l'Epeule, a été retrouvée mardi matin rue d'Epinal, à Roubaix.

ENCORE UN. — M. Louis Marquette, chauffeur d'auto, demeurant à Mouvaux, 202, rue Carnot, a porté plainte pour le vol de son vélo qu'il avait laissé lundi soir à la porte du débit de tabac, place du Trichon.

LE LAIT DISPARAIT. — Mme Emilienne Squedin, née Lemahieu, revendeuse de lait, 79, rue de Rocroi, à Roubaix, s'est plainte qu'on lui avait dérobé dimanche et mardi matin, dix litres de lait laissés face au n° 208 de la rue des Arts. Le préjudice subi est de 19 fr.

UN OUVRIER MEURT SUBITEMENT DANS LA RUE. — Mardi matin, à 7 h. 40, un ouvrier du Conditionnement des matières textiles, M. Louis Migeotte, 60 ans, demeurant 182, rue Edouard-Anseele, cour Derveumaux, 2, s'est affaissé rue de Tourcoing, en face de l'usine Richarson. Transporté aussitôt dans cet établissement, il ne put être rappelé à la vie. Son corp a été transporté à la morgue.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — M. le percepteur de Roubaix-Est paiera vendredi 3 novembre, de 8 h. 30 à 11 h. 30, à la mairie (bâtiment central - salle Woerle), les allocations militaires d'octobre, des bénéficiaires qui auront reçu à domicile les avis portant les numéros 1 à 423 inclus.

(Le numéro d'ordre est porté en haut à gauche).

LE GROUPEMENT DES MUTILES ET INVALIDES DU TRAVAIL DE ROUBAIX rappelle aux victimes d'accidents du travail ou ayants-droit que tous ses services continuent à fonctionner comme par le passé à ses permanences habituelles, tous les samedis de 17 à 19 h., 178, rue Jules-Guesde, et tous les dimanches de 10 h. à midi, 32, rue de Toulouse.

Les adhérents mobilisés aux armées sont exonérés de toutes cotisations pendant la durée des hostilités.

Enfin, le groupement tient à rappeler que notre organisation se tient résolument à l'écart de toute question politique, philosophique ou de tendance.

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — L'échéance du 1er novembre sera payée aux jours et heures ci-après:

Caisse mutualiste et Caisse départementale: jeudi 2 novembre de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Caisse nationale: Perception de Roubaix-ouest: vendredi 3, de 8 h. à 11 h.; perception de Roubaix-nord: samedi 4, de 8 h. 30 à 12 h.; perception de Roubaix-est: lundi 6, de 8 h. 30 à 12 h.

Se présenter au bureau des Ecoles, dans la cour de la Mairie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES. — Les membres de la section, ayant reçu une carte de l'Ambassade de Belgique, à Paris, sont priés de se présenter au secrétariat dimanche 5 novembre, munis de cette carte, ainsi que de la carte périmée, en vue du remplacement de celle-ci. D'autre part, les femmes de mobilisés sont priées de se faire inscrire au siège, 126, rue de la Gare.

MUTUELLE « LE BIEN-ETRE DU TRAVAILLEUR ». — Paiement des assurances sociales demain jeudi, à partir de 18 h. 30, au siège, rue du Collège, 199, et non ce jour. Dimanche 5, à 11 h., réunion du Conseil d'administration.

CAISSE D'ASSURANCES « LA FAMILLE », section du Pile. — La permanence du mercredi 1er novembre est reportée au jeudi 2 novembre, de 18 h. 30 à 19 h. 30.

CHAPELLE DES CARMÉLITES RÉPARATRICES. — Heure sainte prêchée par le Révérend Père Stéphane Piat, franciscain, le jeudi 2 novembre, veille du 1er vendredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

AMICALE MONTAIGNE. — Les parents et femmes de mobilisés sont prnées de communiquer l'adresse de ceux-ci à M. Cayez, directeur de l'école, aux jours et heures de classe.

CROIX

Au Comité d'entr'aide aux mobilisés et à leurs familles de Saint-Martin

Le Comité constitué dans la paroisse Saint-Martin en vue de venir en aide aux mobilisés et à leurs familles, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, a reçu de nombreuses marques de sympathie de la population.

Les dons en espèces ou en nature sont toujours reçus au presbytère, rue Eugène-Guillaume, chez M. G. Delcroix, 42, rue de la Clarte et chez Mlles Bauffe, 59, rue de Metz.

Déjà, dans de nombreuses maisons, on tricote des vêtements chauds, tandis, que par ailleurs, on rassemble les vêtements d'hiver qui ne sont plus portés. Un courant de dévouement se produit, et qui sera utilisé par le Comité. Ce comité se réunira cette semaine pour mettre au point certaines suggestions intéressantes.

Soutenance de thèse

M. Jules Bertin, fils de M. Jules Bertin demeurant 13, rue de la Makellerie, et ancien élève de l'école communale Kléber et du Lycée de Tourcoing, actuellement aux armées, vient de soutenir brillamment sa thèse de docteur en médecine, avec le sujet suivant: « sur un cas de rhumatisme articulaire aigu, compliqué d'un syndrome d'encéphalo-hypophysaire ».

Toutes nos félicitations.

AMICALE KLEBER. — Le Comité de l'Amicale Kléber invite les familles ou les personnes susceptibles de fournir les adresses de mobilisés amicalistes de Kléber, de bien vouloir les faire connaître soit à M. Joly, directeur de l'école Kléber, soit à M. Corbut, 4, rue Kléber, à Croix, avant le 15 novembre.

LES CARTES D'IDENTITE. — Les personnes qui n'ont pas encore demandé la carte d'identité française sont informées qu'après cette semaine, le bureau sera fermé. Des pénalités sévères sont prévues contre toutes les personnes qui omettraient de faire cette demande. Les personnes malades ou infirmes qui ne peuvent se déplacer voudront bien faire donner leurs noms et adresses au commissariat de police.

AVIS AUX FAMILLES DES DÉMOBILISÉS. — Les familles bénéficiaires des allocations militaires dont le soutien a été renvoyé dans ses foyers doivent faire connaître d'urgence à la Mairie, la date de leur libération.

WASQUEHAL

PHARMACIEN DE GARDE. — Aujourd'hui mercredi, 1er novembre, M. Dansette, rue Jean-Jaurès, à Fiers; dimanche 5 novembre, M. Wasselain, rue de la Vendée, à Wasquehal, pour le secteur Wasquehal et Fiers-Breucq.

SYNDICATS LIBRES. — Vendredi 3 novembre, permanence Café de la Fraternelle, rue de Fiers, de 17 h. à 19 h., pour le paiement des secours de chômage.

DEMANDES DE CARBURANTS. — Les demandes pour le mois de décembre doivent être déposées à la Mairie (5e guichet), pour le jeudi 2 novembre, au soir.

WATTRELOS

UN APPEL DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — M. le préfet du Nord lançait dernièrement un appel pour des couvertures en faveur des militaires du front. Il en faudrait encore six cents pour Wattrelos. La Fraternelle des combattants fait appel à ses membres et à la population pour que les couvertures demandées soient rapidement fournies.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Contrairement à ce qui avait été prévu le pèlerinage au cimetière n'aura pas lieu. Seule une délégation composée de membres de la Fraternelle, des mutilés et de la section belge ira déposer une couronne aux monuments aux morts de 1914-18 et 1870-71.

LA PERCEPTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES et taxes diverses au local habituel suivant l'horaire ci-dessous: le jeudi 2, les contribuables dont les noms commencent par les lettres A et B; le vendredi 3, pour C ellettres C et D; le mardi 7, les lettres E, F et G; le mercredi 8, les lettres H, I et J; le jeudi 9, les lettres K, L et M; le vendredi 10, les lettres N, O et P; le jeudi 16, les lettres Q, R et S; le vendredi 17, les lettres T, U et V; le jeudi 23, les lettres W et X; le vendredi 24, les lettres Y et Z. Prière de se conformer au présent horaire pour éviter une longue attente. Après le mois de novembre, tout retardataire aura à payer en plus une indemnité de retard.

CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES « LA FAMILLE ». - Section du Laboureur. — Permanence le jeudi 2 courant, de 18 h. 30 à 20 h., au lieu de mercredi 1er.

PHARMACIEN DE SERVICE. — M. Vitrant, 29, rue P.-Catteau.

CONSULTATION DES NOURRISSONS demain jeudi, à 9 h., à l'école de filles, rue de Boulogne; à 14 h. 30, salle de fêtes rue Jean-Jaurès.

LA CHORALE PAROISSIALE SAINT-MACLOU (hommes) interprètera aujourd'hui à la grand'messe de 10 h., la messe en sol, de Th. Dubois.

LANNOY

Fraternelle des anciens combattants de Lannoy, Lys, Toufflers

Les cérémonies du Souvenir auront lieu cette année le dimanche 12 novembre.

A 8 h. 15, rassemblement au siège. A 8 h. 30, culte au temple de l'Eglise réformée à la mémoire des morts de la guerre, célébré par M. le pasteur Chéradamme.

A 9 h. 30, départ pour le monument de la place de l'Eglise et, de là, au mémorial d ucimetière, sur les tombes des présidents et une tombe anglaise.

A 10 h., hommage aux fusillés du Bon-Poste.

A 10 h. 15, au monument aux morts de Toufflers et au cimetière britannique de Toufflers.

A 11 h., au monument du cimetière de Lys.

A 11 h. 30, en l'église paroissiale de Lys, messe du Souvenir. Dislocation après la messe.

Il n'y aura ni musique, ni clique et il ne sera prononcé aucun discours.

A 13 h. 30, au siège, assemblée générale extraordinaire de la Mutuelle-retraite.

A 16 h., assemblée générale de la Fraternelle. Vente aux enchères d'un vélo neuf et de divers lots (reliquat du Congrès). Le produit de ces ventes sera versé à la caisse du Comité d'entr'aide.

LYS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront ouverts aujourd'hui mercredi après-midi.

AVIS AUX BOUCHERS. — MM. les bouchers sont invités à déposer à la mairie, du 1er au 4 novembre, leur carnet d'inspection des viandes pour le visa du mois d'octobre.

HEM

LES CONSOMMATEURS DE PRODUITS PÉTROLIERS ET D'ESSENCE sont invités à faire leur déclaration de prévision de consommation pour décembre, avant le 5 novembre, à la mairie, bureau de la circulation. Aucune déclaration ne sera acceptée après cette date. Les bons de consommation pour novembre peuvent être retirés au même bureau.

COMITÉ D'ENTR'AIDE AUX MOBILISÉS. — Le Comité se réunira le mardi 7 novembre, à 18 h., à la mairie.

ARRESTATION D'UN INDÉSIRABLE. — Hier mardi, vers midi, en tournée d'inspection dans la commune, les gendarmes Dubois et Cuirot, de la brigade de Lannoy, ont arrêté un ouvrier agricole, Adrien Devaux, 54 ans, né à Wattrelos, sans domicile fixe, condamné en 1930 à vingt ans d'interdiction de séjour à la suite d'une condamnation à sept ans de réclusion, ce qui ne l'avait pas empêché de commettre depuis différents délits. Il a été dirigé sur le parquet de Lille.

TOUFFLERS

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS. — Les sociétaires ou leur famille ont à faire connaître avant le 10 novembre et leur adhésion doit être maintenue. Dans ce cas, ils sont priés de passer avant cette date chez M. Degand, délégué, 37, rue de Tournai, pour y payer leur cotisation. Pour ceux qui n'auront pas fait le nécessaire avant le 10 novembre, leur adhésion sera considérée comme devant être suspendue.

LEERS

UNE SÉANCE DE VACCINATION gratuite aura lieu à la mairie le mercredi 8 novembre aux heures suivantes: à 10 h. 30, pour les jeunes filles nées en 1929 ou plus âgées non encore vaccinées ou revaccinées; à 11 h., pour les garçons nés en la même année ou plus âgés non encore vaccinés ou revaccinés. Tous les enfants nés en 1938-1939 ou plus âgés non vaccinés au cours de la séance de consultation des nourrissons devront être également présentés; les personnes nées en 1919 ou plus âgées non encore vaccinées ou revaccinées y sont également assujetties.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les personnes admises à bénéficier des allocations militaires sont invitées à se présenter d'urgence à la mairie munies des certificats de présence au corps de leur soutien en vue de l'établissement du certificat d'admission qui devra obligatoirement être présenté pour les paiements ultérieurs.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Distribution des bons de pain et charbon aux assistés demain jeudi, à 10 h.

LES COURS DE SOLFÈGE DE L'HARMONIE MUNICIPALE. — Les cours de solfège ont lieu le lundi et vendredi et les cours d'instruments le mercredi à 18 h., sous la direction de M. Gérard Willequet, à la salle des fêtes, rue Joseph-Leroy. Les inscriptions sont reçues les jours des cours.

OUVROIR DE LA MOTELETTE. — Le nombre de personnes qui ont répondu à l'appel qui fut fait permettra d'assurer une permanence à l'ouvroir. D'autres personnes nous ont demandé de pouvoir travailler à leur domicile aux tricots de nos soldats. Elles sont invitées à déposer noms et adresses au 50 de la rue de la Mairie.

Tourcoing

Aujourd'hui, mercredi 1er novembre:

Hôtel de Ville: Etat civil de 9 h. à midi.
Bains: Fermés.
Bibliothèque populaire: Fermée.
Classe d'Epargne: Fermée.
Consulat de Belgique: Fermé.
Médecins de service: Comme en semaine.
Pharmaciens de garde: MM. Nolf, 22, rue d'Anvers; Rasse, 50, rue de la Croix-Rouge; Ferlié, 62, rue de Mouvaux.
Cimetière du Blanc-Seau: Manifestation du souvenir à 11 h.

L'activité du Cercle des loisirs littéraires

Fondé il y a un peu plus d'un an, le Cercle des loisirs littéraires et artistiques rencontre une faveur qui ne fait que croître. Ce succès semble dû non seulement à l'atmosphère de simplicité dans laquelle se déroulent ses réunions, mais encore à l'éclectisme dont les membres du cercle font preuve dans le choix des sujets qu'ils étudient et surtout dans la discussion toujours courtoise, qui suit les conférences.

Afin de respecter les diverses opinions philosophiques et politiques, l'activité ordinaire du cercle se borne aux seules questions artistiques et littéraires où déjà l'on trouve ample matière à discussion.

A partir de ce mois, les réunions deviendront bi-mensuelles et auront lieu le dimanche à 15 h., en l'une des salles de la brasserie de Mons-en-Barœul, Grand'place. Le dimanche 12 novembre, M. Jules Van den Driessche, secrétaire de la Chambre de commerce, traitera le sujet suivant: « La guerre au XVIIe siècle »; le dimanche 26, M. Villerval, exposera la question des finances municipales; le dimanche 10 décembre, M. Fontanille, professeur à l'Institut Colbert, parlera de la philatélie.

Ensuite, à des dates qui seront déterminées ultérieurement, M. Steelandt traitera des « Peintres modernes », « La Suisse, terre de tourisme » fera l'objet d'une causerie de notre confrère R. Prévost; « Le problème de l'orientation professionnelle » sera exposé par M. Brunand, professeur à l'Institut Colbert. Enfin, pour clore cette première partie de la saison, Mme Pol Pierret entretiendra l'auditoire d'un sujet qui vient bien à son heure: « La femme française pendant la dernière guerre ».

La diversité de ce programme suffit à expliquer combien est intéressante l'activité du Cercle des loisirs.

TOUSSAINT — CHRYSANTHÈMES « RAYMONDE »

225, rue du Pont-de-Neuville (Roitelet). Le plus gros choix de la région. - Les plus bas prix. 61.700

Les cours d'auxiliaires de la Croix-Rouge

Les cours d'infirmières auxiliaires de la Croix-Rouge française vont commencer incessamment au dispensaire, 53, rue du Tilleul. Les inscriptions seront closes le vendredi 3 novembre. Il n'y aura pas de session à Pâques et les cours sont ouverts à toutes les dames et jeunes filles de bonne volonté, susceptibles de rendre service dans les formations sanitaires.

LE DOCTEUR DUJARDIN, démobilisé, a repris ses occupations professionnelles, 17, Place de la Victoire. (Tél. 12.52). 971d

Les cartes d'identité

Les ouvriers et ouvrières travaillant toute la semaine dans les usines réquisitionnées sont informés qu'une dernière permanence sera établie, pour eux seuls, à l'Hôtel de ville, le dimanche, de 8 h. 30 à 11 h. 30, en vue de l'établissement de leur carte d'identité.

Outre leurs deux photographies (de 4x4 cm., de face et sans chapeau) et les documents établissant leur nationalité française, ils auront à présenter un certificat patronal attestant que leur situation de requis les retient à l'usine tous les jours de la semaine. Ceux qui ne pourront fournir cette attestation ne seront pas servis.

Les intéressés auront à se présenter dans l'ordre ci-après: lettres L à Z, le dimanche 5 novembre.

La situation des mobilisés propriétaires d'habitations à bon marché

Renseignements pris auprès des organismes intéressés, voici comment les mobilisés propriétaires d'habitations à bon marché construites sous le régime des lois Ribot et Loucheur doivent envisager la situation qui les concerne:

« Celui qui est devenu propriétaire d'une maison d'habitation à bon marché à l'aide d'un prêt qu'il a obtenu doit rembourser ce prêt. Si toutefois il est mobilisé, il bénéficie comme tel d'un moratoire, puisque toutes les poursuites sont interdites contre ces mobilisés. Cependant, s'il a la possibilité de payer tout ou fraction de ses mensualités, il a le plus grand intérêt à le faire parce qu'ainsi il diminue sa dette et il diminue par conséquent la somme sur laquelle sont calculés les intérêts dont il est débiteur et il est à remarquer qu'aucun texte, jusqu'à présent, n'a envisagé de suspendre le cours des intérêts dus par les débiteurs hypothécaires. Sans vouloir dès à présent annoncer ce que réserve l'avenir, on peut dire toutefois que rien ne permet d'envisager actuellement, ni la prolongation de la durée des versements, ni la révision des contrats ».

M. Lebas, député-maire de Roubaix, a reçu une délégation de l'Union des Artisans

On nous communique:

« Une délégation de l'Union des artisans de la région du Nord Union locale de Roubaix et environs, a été reçue par M. Lebas, député-maire de Roubaix et président du Conseil général du Nord.

Cette délégation était composée de MM. Vandenberghe, président; Jules François, secrétaire, et des membres de la commission de l'Union locale.

M. Vandenberghe fit un exposé d'ensemble sur la situation dans laquelle se trouve actuellement l'artisanat. Après avoir évoqué l'état de crise qui sévit depuis plusieurs années, le président détailla l'aggravation produite par l'état de guerre dans les professions artisanales.

Après un échange de vues où furent examinés en détail les différents métiers, artisanaux, des solutions furent envisagées, et tout permet de croire qu'elles interviendront dans un avenir très prochain.

M. Lebas se montra heureux de la démarche effectuée et promit son concours le plus complet pour l'aboutissement des légitimes revendications exposées ».

AUTOMOBILISTES, dédouanez vos triptyques belges

La circulation automobile entre la France et la Belgique est, à part quelques très rares exceptions, complètement arrêtée et on n'entrevoit guère la possibilité de mesures qui modifieraient cette situation durant la période des hostilités.

Aussi l'Automobile-Club du Nord de la France rappelle de nouveau aux titulaires de triptyques belges qu'ils ont tout intérêt à faire dédouaner leurs voitures, dès à présent, quelle que soit la date d'expiration du triptyque.

Ils se trouveront ainsi débarrassés d'un souci obédant puisque, malgré l'état de guerre, les douanes belges conservent tous leurs droits à l'exigibilité des taxes d'importation.

En cas d'empêchement réel, l'Automobile-Club du Nord de la France se tient à la disposition des intéressés pour les conseiller et les aider.

Les filatures et tissages de l'agglomération dunkerquoise reprennent leur activité

Les filatures et tissages de l'agglomération dunkerquoise vont rouvrir leurs portes. Des milliers d'ouvriers reprendront leur travail à Saint-Pol, Coudekerque-Branche, Dunkerque et Petite-Synthe. Grâce à une importante répartition de matières premières, ces usines pourront faire face aux commandes enregistrées.

FAMILLES NOMBREUSES DU BLANC-SEAU. — Section des Jardins ouvriers. — Les titulaires de jardins désirant les garder sont priés d'assister à la réunion du samedi 4 novembre, à 17 h., Café de l'Hôtel, 1, rue du Dr-Dupont.

Réinscription et paiement des cotisations. Les femmes de mobilisés conservent les droits de leurs maris.

Les graines ne seront envoyées qu'aux membres ayant acquitté la cotisation 1940 qui est de 10 fr. 50 pour les anciens et 15 fr. 50 pour les nouveaux adhérents.

SYNDICAT DES BOUCHERS. — Demain jeudi, à 10 h. 30, réunion générale au Café Gambrinus.

UNION MUTUELLE DU BLANC-SEAU. — Les familles des sociétaires mobilisés sont priées de se présenter samedi après-midi au siège, munies du carnet de cotisations et d'une enveloppe portant l'adresse exacte du sociétaire mobilisé.

SERVICE DE L'EBOUAGE. — Les voitures de l'ébouage ne circuleront pas en ville aujourd'hui.

CLIQUE SCOLAIRE. — Les répétitions reprendront à partir du 2 novembre; les inscriptions seront reçues pour les sociétaires déjà inscrits: tambours scolaires, le jeudi 2 novembre, de 9 h. à 10 h. 30; tambours et clairons adultes, le dimanche 5 novembre, de 8 h. à 10 h., au local, rue de la Fin-de-la-Guerre.

CHORALE SAINT-BLAISE. — Demain jeudi, à 18 h. 45, répétition générale.

CHORALE PAROISSIALE DU SACRE-CŒUR. — Aujourd'hui, solennité de la Toussaint, grand'messe à 10 h., chantée par la chorale paroissiale.

MOUVAUX

AVIS A LA POPULATION. — Les habitants sont avisés qu'ils doivent se conformer strictement aux consignes données par les autorités militaires concernant la circulation autour des postes, cantonnements et ponts occupés par les troupes. L'inobservance de ces consignes ne manquerait pas d'entraîner des mesures sévères.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Paiement à l'hôtel de ville jeudi 2 novembre, de 11 h. à 11 h. 45.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Jeudi 2 novembre, à 15 h., à l'hospice.

A « LA JEANNE-D'ARC ». — Répétition pour les adultes jeudi 2 novembre, à 19 h. 30, place de la Délivrance.

ESSENCE ET CARBURANTS. — Les demandes pour le mois de décembre doivent être déposées à l'hôtel de ville (guichet 4) avant le 5 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL

AVIS AUX FEMMES DES MOBILISÉS. — Les personnes qui touchent l'allocation militaire sont avisées qu'une distribution de charbon aura lieu aux dates et endroits suivants: pour le Pont, chez M. Arthur Desjardins, rue J.-B.-Ducroquet, 35, jeudi 2 novembre, de 14 à 16 h.; pour Rouges-Barres, à l'école des filles, rue Delacenserie, vendredi 3 novembre, de 14 à 16 h.; pour le Pont, école communale, rue des Ecoles, samedi 4 novembre, à partir de 13 h.

HALLUIN

Aujourd'hui, mercredi 1er novembre:

Fête de la Toussaint.
Pharmacien de service: M. Emile Graye, place de l'Eglise.
Services municipaux: Bureaux de la mairie, fermés le matin, ouverts l'après-midi.
Familial-Ciné, à la Maison des Syndicats Libres, rue Gustave-Desmettre: fermé.

VISITE MÉDICALE DES NOURRISSONS. — La consultation du docteur Bolvin du jeudi 2 novembre est reportée au vendredi matin, à 10 heures.

A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. — Les sociétaires qui désirent continuer à faire partie du groupement sont invités à se faire inscrire d'urgence chez M. Félix Wildouck, 21, rue de Lille. Le montant de la cotisation sera perçu en même temps. Les nouvelles adhésions seront reçues à la même adresse.

RONCQ

VESTIAIRE DES FAMILLES NÉCESSITEUSES. — En accord avec le Comité d'entr'aide aux mobilisés et à leurs familles, les sections de la Jeunesse ouvrière chrétienne et de la Ligue ouvrière chrétienne de Roncq-Centre organisent comme les années précédentes, le vestiaire en faveur des familles nécessiteuses. Des jeunes gens passeront à domicile le dimanche 5 novembre, pour recueillir les vêtements et les dons en espèces.

Vous enrhumez-vous?

Vite! Quelques-unes de ces gouttes étonnantes dans chaque narine! L'enchifrènement, l'envie d'éternuer disparaissent; la tête se dégage. Presque toujours, le rhume ne se développe pas.

VA-TRO-NOL VICKS

LILLE

Les convocations pour les cérémonies de la Toussaint

Amicale des anciens du 6e régiment de chasseurs à cheval. — Réunion à 10 h. Entrée principale, cimetière du Sud.

La messe de rentrée aux Facultés catholiques aura lieu vendredi

La messe du Saint-Esprit sera célébrée dans la chapelle des Facultés catholiques, boulevard Vauban, le vendredi 3 novembre, à 9 h. Une allocution sera prononcée par Mgr le recteur. A l'issue de la messe, les cours reprendront dans toutes les facultés et écoles.

A la Faculté des lettres de l'Université

LES COURS DE RUSSE ET DE POLONAIS Les cours et exercices pratiques de russe et de polonais à la Faculté des lettres de Lille, 9, rue Auguste-Angellier, ont lieu cette année scolaire, comme les précédentes; il a sont gratuits et ne nécessitent aucune formalité d'inscription. En vue d'établir l'horaire de cet enseignement, M. Herman, maître de conférences, réunira les personnes qui désireraient les suivre, le samedi 4 novembre, à 14 h. 30 pour le polonais et à 15 h. 30 pour le russe. Il réunira celles qui ne seraient pas libres ce jour-là, le jeudi 9 novembre, à 10 h., pour le polonais et à 15 h. 30 pour le russe.

SYNDICAT PROFESSIONNEL FRANÇAIS DES REPRÉSENTANTS - VOYAGEURS — Réunion du bureau au siège, le 16 novembre, à 14 h. 30. Le Conseil syndical décidera de maintenir son activité durant toute la période de la guerre.

FÉDÉRATION NATIONALE DES VEUVES DE GUERRE REMARIÉES. — Les membres adhérentes sont informées que les permanences qui avaient lieu le premier dimanche de chaque mois, de 10 h. à 12 h., au siège, 22, place Ribour, seront de nouveau tenues à partir du 5 novembre. Pour tous renseignements s'y adresser.

L'AMICALE DES GÉRANTS DES N. E. N. — Le Conseil d'administration recommande à tous les gérants des N.E.N. le questionnaire en vue de la formation de la caisse de secours pour l'envoi de mandats et colis aux gérants mobilisés; prie les retardataires d'envoyer leurs correspondances au secrétaire, M. Scarlaken, 5, rue Victor-Hugo, Hellemmes (Nord). Chèque postal A. Scarlaken, Lille 500.14.

Le secrétariat prie les membres du Conseil d'administration d'assister à l'assemblée de commission extraordinaire le dimanche 5 novembre, au siège, à 10 h. 30. Ordre du jour: Situation de la caisse; autorisation d'envoi de mandats et colis aux soldats.

NORD

Un ouvrier est noyé aux usines du Nord-Est à Trith-Saint-Léger

On a trouvé noyé dans le bassin des Forges et Aciéries du Nord-Est, à Trith-Sa